



## AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATIONS

N° 04 /DC/SCM/CD/CIPM/2023 DU 11 MAI 2023

Objet	Travaux d'achèvement de la Réhabilitation de la piste de Bawaka Oumarou-Bawaka Koé sur 03Km et réalisation/achèvement d'un ouvrage de franchissement (commune de NGAOUI-DJOHONG), en appui au développement des filières agropastorales dans le cadre de la mise en œuvre du volet agropastoral FED PNDP dans le Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua
Financement	PNDP III (Fonds FED à travers l'AFD), Allocation du SYNCOM -MBERE, Convention Financement des MP N°01/2021/MP/PNDP-AD/SYNCOM-MBERE du 08 novembre 2021 et de son Avenant N°01 du 05 mai 2023
Délai d'Exécution (en jours calendaires)	Trente (30) jours

### 1. Consultation du Dossier de Demande de Cotations

Un dossier de demande de cotations incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maître d'Ouvrage, Président du syndicat des Communes du Mbéré, par ailleurs Maire de la Commune de DJOHONG, Autorité Contractante à toute entreprise qualifiée et intéressée à exécuter lesdits travaux.

Le dossier de demande de cotations peut être **retiré gratuitement** au Secrétariat Permanent du SYNCOM-Mbéré ou à la Cellule Régionale de Coordination (CRC) / PNDP Adamaoua, à partir du 11 MAI 2023 aux heures ouvrables, dès publication du présent Avis.

### 2. Consistance des travaux

Les travaux à réaliser portent sur **l'achèvement de la Réhabilitation de la piste de Bawaka Oumarou-Bawaka Koé sur 03Km et réalisation/achèvement d'un ouvrage de franchissement (commune de NGAOUI-DJOHONG), en appui au développement des filières agropastorales dans le cadre de la mise en œuvre du volet agropastoral FED PNDP dans le Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua**.

La consistance des travaux à réaliser est détaillée dans le présent CCTP, au bordereau des prix nomenclature des tâches et au détail estimatif.

Les travaux seront exécutés par l'entreprise et comprennent les corps d'états suivants :

N° LOT	RECAPITULATION
100	SERIE 00 : PRIX GENERAUX
200	SERIE 200 : CHAUSSEE
300	SERIE300 : OUVRAGES D'ART (Ponts en BA de portée 56 mètres)
400	SERIE400 : SIGNALISATION ET EQUIPEMENTS DE SECURITE

### 3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage, pour l'exécution des prestations, objet du présent avis est de trente (30) jours calendaires.

### 4. Participation

La participation à cet appel à concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de préqualification et étant enregistrées par les services régionaux du PNDP dans le domaine d'intervention du TERRASSEMENTS & GENIE CIVIL.

**La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de Demande de Cotations.**

### 5. Financement

Le présent projet est financé par le PNDP (Fonds FED à travers FED), Allocation du SYNCOM - MBERE, Convention Financement des MP N°01/2021/MP/PNDP-AD/SYNCOM-MBERE du 08 novembre 2021 et de son avenant N°01 du 05 mai 2023.

### 6. Consultation du dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au SYNCOM-MBERE (Secrétariat Permanent), Tel. : (+237) 674 91 98 43 / 699 20 54 70 / 699 32 93 83 ou à la Cellule régionale de Coordination (CRC) PNDP - Adamaoua, Tél. : (+237) 691 84 74 34 / 675 87 12 39, dès publication et affichage du présent avis.

### 7. Acquisition du dossier de consultation

Le dossier peut être obtenu gratuitement auprès du SYNCOM-MBERE (Secrétariat Permanent), dès publication du présent avis, pendant les jours et heures ouvrables.

### 8. Remise des offres

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

8.1. Le soumissionnaire placera l'original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée et scellée adressée au Président du SYNCOM-MBERE, Autorité Contractante, au SYNCOM-MBERE (Secrétariat Permanent).

8.2. L'enveloppe cachetée portera la mention :

**« AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATIONS  
N°04/DC/SCM/CD/CIPM/2023 DU 25 MAI 2023 »**

**Pour les travaux d'achèvement de la Réhabilitation de la piste de Bawaka Oumarou-Bawaka Koé sur 03Km et réalisation/achèvement d'un ouvrage de franchissement (commune de NGAOUI-DJOHONG), en appui au développement des filières agropastorales dans le cadre de la mise en œuvre du volet agropastoral FED PNDP dans le Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua  
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».**

### 9. Recevabilité des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotations, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotations. Toute offre présentée après date et l'heure fixées, ne sera pas reçue.

Date limite de dépôt des offres	Le <u>25 MAI 2023</u> , à <u>11</u> heures 00
Lieu de réception des plis	Secrétariat Général de la Commune de DJOHONG

### 10. Ouverture des plis

10.1. Les plis seront ouverts en plénière par la Commission Interne de Passation des Marchés de Djohong, en présence des soumissionnaires (qui le souhaitent) ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Date et heure d'ouverture des plis	Le <u>125 MAI 2023</u> , à <u>12</u> heures 00
Lieu d'ouverture des plis	Salle de réunions de la Commune de DJOHONG

- 10.2. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.
- 10.3 Conformément aux exigences du bailleur de Fonds, la consultation des entreprises consiste à comparer les cotations obtenues de plusieurs entreprises (dans le cas de travaux de génie civil), au nombre de trois ou plus, pour garantir l'obtention de prix compétitifs (cf. Directive Banque Mondiale, point 3.5, Page 31).
- 10.4. Conformément à la convention de partenariat Commune/ PNDP, les représentants du PNDP sont impliqués à toutes les étapes du processus de passation des marchés financés par le Programme (Examen du DAO/DC, Avis d'appel d'offres, ouverture des plis, analyse des offres, attribution du marché, examen du projet de contrat, etc.).

## 11. Principaux critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de l'un de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

IL s'agit notamment:

- *Dossier de Déclaration des Qualifications non produit ou incomplet (prestataire non enregistré)*
- *Qualifications non satisfaisantes aux conditions requises (prestataire non enregistré)*
- Insuffisance de capacité technique requise (nombre oui <21/29) ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié dans le Bordereau de Prix Unitaire ;
- Modification des quantités du cadre du devis.

## 12. Principaux critères de qualifications

Le système de notation étant binaire, les principaux critères portent sur les éléments ci-après :

Pièces n°	Désignation	Note
12.1	Présentation de l'Offre	
	Respect de l'ordre prescrit dans la DC	Oui/Non
	Intercalaires couleurs	Oui/Non
	Lisibilité	Oui/Non
	Pagination (les éléments non compris dans la DC)	Oui/Non
12.2	Qualité du personnel (voir CCTP)	
	-Liste/Organigramme du personnel de chantier cohérent avec les tâches	Oui/Non
	-Diplôme du conducteur des travaux (au moins niveau Technicien Supérieur de GC/GR ou équivalent) daté et signé	Oui/Non
	-Curriculum Vitae du conducteur des travaux, daté et signé	Oui/Non
	-Ancienneté ≥ 3 ans	Oui/Non
	-Diplôme du Chef de chantier (au moins niveau Technicien de GC/GR ou Equivalent ) daté et signé	Oui/Non
	-Curriculum Vitae du Chef de chantier, daté et signé	Oui/Non
	-Ancienneté ≥ 3ans	Oui/Non
12.3	Matériel de Chantier (voir CCTP)	
	Au moins un Camion benne (produire photocopie certifié carte grise ou contrat de location)	Oui/Non
	Au moins un pick-up (produire photocopie certifiée carte grise ou contrat de location)	Oui/Non
	Liste de matériel cohérent avec les tâches	Oui/Non
12.4	Méthodologie d'exécution des travaux	
	-Production d'un organigramme du projet	Oui/Non
	-Note technique détaillée concernant l'organisation des travaux	Oui/Non
	-Description des règles de protection socio-environnementale conformément au marché	Oui/Non
	-Planning détaillé d'exécution des travaux avec délais ≤ 30 jours	Oui/Non
	-Planning des approvisionnements du chantier	Oui/Non
	-Cohérence dans l'ordonnancement des travaux	Oui/Non
12.5	Cahier des clauses techniques particulières, paraphé à chaque page, cacheté, daté et signé à la dernière page	Oui/Non
12.6	Cahier des clauses environnementales et sociales, paraphées à chaque page, cacheté, daté et signé à la dernière page	Oui/Non
12.7	Cahier des Clauses administratives particulières paraphés à chaque page, cacheté, daté et signé à la dernière page	Oui/Non
12.8	Attestation de visite de site ou déclaration sur l'honneur de visite de site	Oui/Non
12.9	Déclaration sur l'honneur de non faillite signée et datée	Oui/Non
12.10	Déclaration sur l'honneur de non Exclusion des Marchés Publics par l'ARMP signée et datée	Oui/Non
12.11	Déclaration sur l'honneur de régularité à la Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale signée et datée	Oui/Non
12.12	Déclaration sur l'honneur de non abandon d'un chantier dans le cadre des Marchés Publics signée et datée	Oui/Non
12.13	Lettre d'engagement pour le respect des principes de l'égalité genre signée et datée	Oui/Non
	<b>Total des oui</b>	<b>/29</b>

**NB :** Seules les offres ayant totalisé au moins **21 oui** sur **29** seront admises pour la suite de la procédure.

### 13. Attribution

- 13.1. Sur proposition de la Commission Interne de Passation des Marchés, le Maire « Autorité Contractante », après obtention de la non objection du PNDP sur la procédure de sélection, attribuera provisoirement le Marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de consultation. Il invite le soumissionnaire déclaré adjudicataire provisoire, à présenter son dossier administratif dans un délai de dix (10) jours. Le dossier administratif comprendra : une attestation de non redevance fiscale, un Certificat de non faillite, une Attestation de non exclusion des Marchés Publics de l'ARMP et un Certificat attestant que le soumissionnaire est en règle vis à vis de la CNPS. Ces certificats seront datés de moins de trois mois.
- 13.2. Muni de ces documents, le Maire, Autorité Contractante, établira une Décision d'attribution définitive indiquant qu'il a bien reçu le dossier administratif satisfaisant et qu'il confirme la proposition d'attribution qui lui a été faite par la Commission Interne de Passation des Marchés.

### 14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de **quatre-vingt-dix jours (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

### 15. Visite de site

La visite du site, à effectuer après le retrait de la Demande de Cotations, donnera lieu à la production d'une attestation signée du soumissionnaire accompagnée du rapport de visite de site avec photos, à insérer dans son offre. L'Attestation de visite de site peut être signée par le Maître d'Ouvrage ou son représentant, le chef de village ou le représentant du service déconcentré de l'Etat de la localité bénéficiaire de l'ouvrage. Ou produire une déclaration sur l'honneur de visite de site.

### 16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du SYNCOM-MBERE (Secrétariat Permanent), Tel. : (+237) 674 91 98 43 / 699 20 54 70 / 699 32 93 83 ou à la Cellule Régionale de Coordination PNDP Adamaoua, tél. : (+237) 691.84.74.34 / 675 87 12 39.

Meiganga, le

11 MAI 2023

**Le Président**

(Autorité Contractante)

#### Ampliations :

- PREFET/MBERE
- PNDP-Adamaoua
- ARMP pour publication au JDM
- DDMAP/MBERE
- SP/SYNCOM/MBERE
- CIPM/DJOHONG
- AFFICHAGE
- CHRONO

